

CONDITIONS DE VENTE



PARTICIPATION

Les séjours et activités que nous proposons sont décrits le plus précisément possible quant au niveau et au déroulement du séjour. Il implique une participation active de chacun pour le bon déroulement de celui-ci.

INSCRIPTION

L'inscription à l'une de nos activités ou voyage implique l'acceptation des conditions générales de vente. Chaque client doit remplir un bulletin d'inscription. L'inscription n'est acceptée qu'avec le versement d'un acompte représentant 30% du montant total du voyage et dans la mesure des places disponibles. Si l'inscription se fait à moins de 30 jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé dès l'inscription. Vous pouvez effectuer votre paiement par virement bancaire (SWIFT/IBAN) ou par carte bleue directement sur le site. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail dans les plus brefs délais.

FACTURATION

Une fois votre réservation enregistrée, nous vous envoyons par mail votre facture. Le solde doit nous parvenir au moins 30 jours avant votre date d'arrivée. Si le solde du voyage ne nous est pas parvenu dans ces délais, Altaï Terres Celtes se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

ANNULATION

Conditions et frais d'annulation :

Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre voyage, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si le désistement a lieu :

- Plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 50€ par personne sera retenue.
- De 30 à 21 jours avant le départ, le montant de l'acompte versé sera retenu (soit 30% du montant total du dossier).
- De 20 à 14 jours avant le départ, 50% du montant total du dossier sera retenu.
- De 13 à 7 jours avant le départ, 75% du montant total du dossier sera retenu.
- Moins de 7 jours avant le départ, 100% du montant total du dossier sera retenu.

Cas particuliers :

Quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes aériens : si votre billet d'avion doit être émis longtemps à l'avance, souvent pour vous éviter des suppléments importants, 100% des frais non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol vous seront facturés. Dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol.
- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes vous seront facturés en cas d'annulation.
- Frais d'assurance : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Ces conditions spécifiques vous seront signifiées sur votre confirmation d'inscription.

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Altaï Terres Celtes et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception.

C'est la date de réception de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Si Altaï Terres Celtes se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en groupe, en raison du nombre insuffisant de participants, la décision sera prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. Altaï Terres Celtes peut également annuler un départ suite à des événements exceptionnels, relevant notamment des cas de force majeure (éruption volcanique, événements sociaux, grèves, intempéries) pouvant porter atteinte à la sécurité des participants. Dans ces cas, les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité.

ASSURANCE

Nous vous invitons à souscrire une assurance avant votre départ garantissant les activités pratiquées avec Altaï Terres Celtes. Le détail des assurances proposées est disponible sur [cette page](https://celtic.altaibasecamp.com/fr/assurance) : <https://celtic.altaibasecamp.com/fr/assurance>

Dans le cas où vous ne souscrivez pas d'assurance avec nous, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail les informations de votre contrat d'assurance (nom de la compagnie, nom du contrat, n° de police d'assurance, n° de téléphone) et d'emporter ces informations avec vous lors de votre séjour.

MODIFICATION DU CONTRAT

En cas de modification d'un voyage par le client entraînant des frais pour Altaï Terres Celtes, ces frais seront à la charge du client. Dans tous les cas, toute modification fera l'objet d'un écrit. Altaï Terres Celtes pourrait modifier des éléments au contrat de voyage, si des

événements extérieurs à notre volonté s'imposaient. Nos clients en seraient informés par écrit dans les plus brefs délais.

PRIX ET RÉVISION DES PRIX

Pour les voyages en groupe, les prix figurant sur le site internet ont été calculés et sont valables pour le nombre indiqué de participants pour chaque voyage. Les tarifs sont confirmés lors de l'inscription. Si le nombre de participants est inférieur au minimum requis, un "supplément petit groupe" peut être appliqué. Pour tous les séjours ou programmes, nous mentionnons le prix par personne, valable à partir d'un certain nombre de participants, et nous détaillons les prestations incluses et non incluses dans ce prix. Toute modification des taux de change, des prix des différents éléments composant un voyage et en particulier le prix des carburants peut entraîner un réajustement tarifaire.

CONDITIONS SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES

Altaï Terres Celtes ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ils doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage. En aucun cas la société Altaï Terres Celtes ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du client qui doit prendre à sa charge l'obtention de toutes formalités avant le départ (passeport, visa, certificat de santé...). Les renseignements pratiques contenus dans nos fiches techniques sont donnés à titre indicatif. Vérifiez par vous-mêmes avant le départ et auprès des autorités concernées (consulat ou ambassade) la liste des documents obligatoires. Le non-respect de ces règlements, l'impossibilité d'un client de présenter des documents en règle ainsi que tout retard impliquent la seule responsabilité du client qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

RESPONSABILITÉ

Nous ne pouvons être tenus responsables des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte de ces documents ou des circonstances imprévisibles et irrésistibles telles que grèves, événements sociaux, intempéries etc. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement. Les informations contenues dans nos fiches techniques sont données à titre indicatif. Nous nous réservons la possibilité de les modifier à tout moment.

RISQUES

Compte tenu de la spécificité "nature-aventure" de nos voyages, chaque participant est conscient des risques qu'il peut encourir, en particulier dus à l'éloignement des centres médicaux. Chaque participant assume donc ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à Altaï Terres Celtes, aux guides ou aux différents prestataires. Si les circonstances l'imposent, en particulier pour assurer la sécurité des voyageurs, pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, Altaï Terres Celtes se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement ou un itinéraire à un autre, ainsi que des dates et des horaires de départ, sans

que les participants puissent prétendre à aucune indemnité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur. Altaï Terres Celtes ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un voyageur. Altaï Terres Celtes se réserve à tout moment le droit d'expulser d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne sera due au client. Les participants mineurs demeurent en permanence sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale ou de son représentant désigné par lui, les accompagnants pendant le voyage.

BAGAGES

Les bagages demeurent en permanence sous la responsabilité des clients. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut pas matériellement assurer cette tâche. Le poids maximal autorisé des bagages varie suivant les compagnies aériennes. Se renseigner directement auprès d'elles. La compagnie aérienne est seule responsable des bagages que vous lui confiez durant le transport. En cas de perte, retard ou détérioration de vos bagages c'est uniquement auprès d'elle qu'il vous incombe d'effectuer les démarches nécessaires. Vos bagages sont souvent transportés par des moyens rudimentaires (minibus, galerie de 4x4). En cas d'endommagement de ceux-ci, Altaï Terres Celtes ne pourra étudier aucune réclamation à ce sujet.

CESSION DU CONTRAT

En cas de cession du contrat par le client à un cessionnaire, les conditions de modification et d'annulation s'appliquent.

DROITS DU VOYAGEUR

Vous bénéficiez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits touristiques, tels que transposés dans la directive UE 2015/2302.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les [droits essentiels au titre de la directive \(UE\) 2015/2302](#).